ARRETE DONNANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT

Madame Pauline Noé, maire de la commune de Chassors,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la séance d'installation du Conseil municipal du 16 mars 2008 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints.

ARRETE

Article 1er: Monsieur Jean-Claude SAUSSEAU, 1er adjoint au Maire de la commune de Chassors, est délégué pour exercer en cas d'absence du Maire toutes les responsabilités afférentes aux charges du Maire.

Article 2 : Monsieur Jean-Claude SAUSSEAU, 1er adjoint au Maire est délégué pour prendre en charge les services techniques (prise en charge des agents du service technique de la commune).

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude SAUSSEAU selon délégation de fonction de l'article 1er et de l'article 2.

Article 4 : Monsieur Jean-Claude SAUSSEAU est autorisé à signer sous notre responsabilité en en notre absence les pièces comptables de mandatements et de recettes.

Article 5.- La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à Monsieur Jean-Claude SAUSSEAU le 18 mars 2008.

Signature

Fait à Chassors, le 18 mars 2008

Le Maire,

MAIRIE de CHASSORS 16 (Charente)

Pauline Noé

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE COGNAC

LE 21 MARS 2008